

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le - 8 JUIL. 2020

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

NORECOB2010394C
N° interne DF-1BLF-20-3386

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ
DES COMPTES PUBLICS

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT
A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS
LES RESPONSABLES DE LA FONCTION
FINANCIÈRE MINISTÉRIELLE ET MESDAMES ET
MESSIEURS LES RESPONSABLES DE
PROGRAMME

Objet : Projet de loi de finances pour 2021 - Elaboration des documents de politique transversale

P.J : 6 annexes

L'article 128 de la loi de finances rectificative pour 2005 prévoit que le Gouvernement présente parmi les annexes générales du projet de loi de finances (PLF) des documents de politique transversale (DPT) relatifs à des politiques publiques interministérielles dont la finalité concerne des programmes n'appartenant pas à une même mission. Ces documents de politique transversale sont au nombre de 19.

Lors de la campagne des annexes générales annexées au PLF 2020 et afin de répondre aux nombreuses critiques liées au retard de transmission de ces documents budgétaires, le calendrier d'envoi au Parlement a été modifié et un calendrier unique a été fixé. Alors qu'auparavant les annexes devaient être transmises cinq jours francs avant la discussion des missions auxquelles les crédits se rapportent, les annexes jaunes ont été déposées et distribuées la deuxième semaine d'octobre et aucun retard n'a été à déplorer.

Cette année, ce dispositif est donc reconduit pour le PLF 2021 et les documents de politique transversale devront être déposés et distribués au plus tard le vendredi 9 octobre.

En conséquence, je vous invite à vous organiser en vue de permettre le respect des délais de livraison de ces documents et ainsi contribuer à leur utilisation accrue par la représentation nationale.

Les travaux relatifs aux DPT doivent être menés en même temps que les projets annuels de performances auxquels ils sont liés. Par conséquent, le rôle des chefs de file est primordial afin d'assurer, d'une part, la coordination des travaux dès le début de la préparation des documents et, d'autre part, la nécessaire harmonisation des contributions et de parvenir ainsi à un respect total des délais dans un objectif de qualité pour l'ensemble des DPT. A ce titre, je souhaite qu'une vigilance particulière soit exercée par le chef de file sur la pertinence des rattachements de crédits à chacun des DPT, sur la fiabilité et sur la traçabilité des données déclarées par les contributeurs. *In fine*, il s'agit d'assurer la qualité et la plus-value des DPT, afin qu'ils répondent pleinement aux attentes qui ont prévalu à leur création.

Diffusion générale

Par ailleurs, dans l'hypothèse où les programmes contributeurs auraient fait l'objet de mouvements de crédits significatifs en gestion 2020 en réponse à la crise, en particulier à l'occasion des lois de finances rectificatives, un développement spécifique devra être prévu. Pour 2021, il conviendra le cas échéant d'intégrer les données relatives à la relance qui se rattacheront à un DPT donné, notamment les crédits qui seraient portés par une nouvelle mission dédiée.

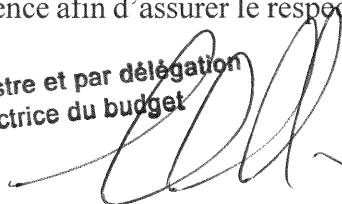
Enfin, le volet Performance des documents de politique transversale constitue une déclinaison de celui des projets annuels de performances : il nécessite un examen attentif de votre part afin d'éviter de doubler les objectifs et les indicateurs des PAP. Dans la continuité des orientations de la circulaire 2PERF-20-3099, la simplification et l'allègement des parties « présentation stratégique » et « objectifs et indicateurs de performance » seront étudiés, pour favoriser la lisibilité et répondre au mieux aux attentes des destinataires des documents budgétaires, notamment des parlementaires.

Comme lors de la campagne précédente, les documents de politique transversale seront saisis dans l'application Tango.

Afin de permettre à l'ensemble des acteurs de procéder à la relecture et à la mise en forme, **je vous prie de bien vouloir transmettre les documents de politique transversale à vos interlocuteurs de la direction du budget avant le jeudi 17 septembre 2020 au plus tard.**

Je compte sur votre implication et votre diligence afin d'assurer le respect des délais ainsi fixés.

Pour le Ministre et par délégation
La directrice du budget



Amélie VERDIER